

COLLECTIVITE DE CORSE

**RAPPORT
N° 2025/397/CP**

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 17 DÉCEMBRE 2025

**RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU, DI
TRASPORTU È DI RESTURAZIONE DI DUE
INTERVENANTE ESTERNE IN U QUATRU DI I TRAVAGLI
DI A CUMMISSIONE AD HOC RILATIVA À A PULITICHA
LINGUISTICA DI A CULLETIVITA DI CORSICA**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE
TRANSPORT ET DE RESTAURATION DE DEUX
INTERVENANTS EXTÉRIEURS DANS LE CADRE DES
TRAVAUX DE LA COMMISSION AD HOC RELATIVE À LA
POLITIQUE LINGUISTIQUE DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE**



RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA

La Commission ad hoc relative à la Politique Linguistique de la Collectivité de Corse a été, comme vous le savez, missionnée pour remettre un rapport opérationnel sur ce sujet, qui devrait être évoqué lors de la prochaine session de notre Assemblée.

Dans ce cadre, le Président de la Commission, M. Romain COLONNA, a souhaité auditionner, au cours de la première quinzaine du mois de janvier, deux personnalités qualifiées résidant en Sardaigne.

Il s'agit de Mme Marina BRANCA et de M. Riccardo MURA, universitaires spécialistes des questions sociolinguistiques sardes et corses, qui pourront venir compléter la réflexion globale de la Commission ad hoc préalablement à la remise de son rapport.

Cette réunion se tiendra sur Aiacciu, selon des modalités en présentiel ou audiovisuel qui restent à préciser. Mais à titre conservatoire, il paraît opportun de statuer en amont sur le principe d'une prise en charge du déplacement des personnes invitées, qui deviendra effective le cas échéant.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration, de ces deux intervenants extérieurs, par ailleurs non rémunérés.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer,